



23 DEC. 2011		48383							
Dir.	CM jur.	CM EDT	CM cyné.	SAF	SPPR	SCB	SAPA		
AFFECTE					V				
COPIE									
OBSERVATIONS	28/12/11 DAGC								

BORDEREAU D'ENVOI

Expéditeur : CSP	Destinataire : DENV
----------------------------	-------------------------------

NOUMEA le : mardi 20 décembre 2011

<u>Nombre d'exemplaires</u> <u>Nombre de pages</u>	<u>Document(s)</u>
1 ex	Copie du courrier 111219A adressé à la Ville de Nouméa concernant le traitement de la fosse toutes eaux collectant les eaux vannes du périmètre transféré à la Société STAR PACIFIQUE

Dans l'attente du retour de ce bordereau dûment valide, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

Date de réception : 21/12/11
Nom :
Signature et cachet :



Nouméa, le 19 décembre 2011.

Directeur Général des Services Techniques
Mairie de Nouméa
BP K1
98849 Nouméa Cédex



Objet : Traitement de la fosse toutes eaux collectant les eaux vannes du périmètre transféré à la société STAR PACIFIQUE

N. /Réf :

- 111219A APK/APK
- 111020A APK/APK

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous avons transmis, conformément à votre demande un estimatif du coût de traitement de la fosse toutes eaux collectant les eaux du périmètre transférable à la société STAR PACIFIQUE dans le cadre de la réaffectation de ce foncier lié au contrat de collecte des ordures ménagères de la Ville de Nouméa, par courrier, référence 111020A en date du 20 octobre 2011.

A ce jour, aucun retour ne nous a été transmis à ce sujet. Nonobstant les modalités financières de cette opération à convenir entre les différentes parties, nous vous reprecisons que la programmation de ces travaux devient impérative dans la mesure où de ces derniers découlent d'autres travaux liés à la gestion de nos boues issus du traitement des déchets liquides biodégradables, ainsi que la réhabilitation de la zone actuellement occupé par cette activité.

Vous trouverez en pièce jointe le compte rendu de la dernière visite de l'inspection des installations classées. Vous pourrez y lire, au paragraphe 2.2, 3^{ème} et 4^{ème} alinéa que l'inspection des installations a fixé un délai de 6 mois, à compter du 15 novembre 2011 pour mettre en conformité cette zone, ainsi qu'une demande de transmission de planning pour ces opérations. Hors de la décision de réattribuer le foncier et de la réalisation des travaux d'assainissement sur le foncier « collecte » réattribué à STAR Pacifique dépendent le début de ce planning prévisionnel.

Aussi, nous sollicitons de votre part une rencontre afin de déterminer les points suivants :

- Conditions de réaffectation du foncier à STAR PACIFIQUE
- Délai de réalisation des travaux de clôture et d'assainissement de la zone STAR
- En substance, décision concernant le financement concernant la réhabilitation de la fosse toutes eaux recevant les effluents de STAR Pacifique.



Dans le cas où aucune solution ne serait effective avant le 15 février, nous vous informons que, pour nous mettre en conformité avec les prescriptions de l'inspection des installations classées, nous condamnerons l'exutoire des eaux usées de STAR (notamment à nouveau impactées par la remise en service de l'atelier, alors même qu'aucune solution n'a été mise en place pour le traitement de ces effluents, pouvant générer de nouvelles nuisances non prises en compte jusqu'à présent) et nous lancerons les opérations ci-dessus décrites, nous permettant réhabiliter la fosse, de programmer et de réaliser la mise en place de la solution de traitement de nos boues et de réhabiliter la partie actuellement utilisée pour le traitement sur le haut du site.

Convaincu de l'aboutissement de l'ensemble de cette démarche dans l'intérêt de toutes les parties, nous vous prions de croire, Monsieur de Directeur, en nos plus cordiales salutations.

P.J. : Compte rendu d'inspection en date du 28 octobre 2011.

Copie :

- DENV
- SIGN
- STAR PACIFIQUE (copie informatique par courriel)